

Québec, le 11 février 2008

Monsieur Michel Rochefort
Communauté métropolitaine de Montréal
1002, rue Sherbrooke Ouest, bureau 2400
Montréal (Québec) H3A 3L6

**Objet : Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique de Lachenaie
 (secteur nord)**

Monsieur,

À la suite de la première partie de l'audience publique tenue les 28, 29, 30 et 31 janvier derniers sur le projet mentionné, la commission du BAPE, chargée de l'étude de ce dossier, vous soumet les questions suivantes :

1. Combien de plaintes liées aux odeurs avez-vous reçu relativement au site d'enfouissement de la carrière Miron? Quelles technologies étaient utilisées pour réduire la charge d'odeur de ce site situé si près des résidences ? Pourraient-elles être applicables au site de BFI afin de réduire le nombre de plaintes ?
2. Le projet de schéma d'aménagement de la CMM prévoit une zone tampon pour les nouveaux sites d'enfouissement (document déposé PR3.2, annexe D-2, compte-rendu du 2 mai 2007). Précisez les dimensions exigées pour la zone tampon et le fonctionnement pour l'acquisition de terrain (financement).
3. La CMM a transmis à la commission un tableau présentant un état de la situation des lieux d'enfouissement desservant la région métropolitaine au 31 décembre 2006 (le document déposé DB50). La dernière ligne du tableau présente la quantité de matières envoyées dans chacun des lieux d'enfouissement pour le secteur municipal. Pour avoir un portrait complet de la situation, la commission vous demande de compléter le tableau en indiquant également les quantités de matières résiduelles envoyées à l'enfouissement par les secteurs ICI (institutions, commerces et industries) et CRD (construction, rénovation et démolition) de la CMM.

Une réponse rapide de votre part serait appréciée, soit d'ici le 19 février prochain, compte tenu de la deuxième partie de l'audience débutant le 3 mars 2008.

Il est également possible que d'autres questions vous soient acheminées ultérieurement au cours de la période du mandat.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Renée Poliquin
Coordonnatrice du secrétariat
de la commission